



JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL  
YOUNG BAR OF MONTREAL



ASSOCIATION DES  
JEUNES BARREAUX  
DE RÉGION

Communiqué de presse  
Diffusion immédiate

## PROJET DE LOI 693 : LES JEUNES AVOCATS DU QUÉBEC APPLAUDISSENT LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES PROPOSÉES VISANT À ASSURER LA REPRÉSENTATION DES JEUNES AU SEIN DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

**Montréal, le 10 juin 2016** - Le Jeune Barreau de Montréal (JBM), le Jeune Barreau de Québec (JBQ) et l'Association des Jeunes Barreaux de Région (AJBR) unissent leurs voix pour saluer le Projet de loi n° 693 du député Jean Habel visant à réserver une place aux jeunes sur les conseils d'administration des sociétés d'État. Ensemble, ces organisations représentent les 8 700 avocats de 10 ans ou moins de pratique au Québec.

Ce projet de loi, s'il est adopté, permettra d'assurer une représentation des intérêts des jeunes au sein des sociétés d'État et favorisera le développement de la relève en assurant qu'au moins un des administrateurs de chacune des sociétés visées aura moins de 35 ans.

Le Projet de loi n° 693 s'aligne parfaitement avec les représentations des jeunes avocats de toute la province qui ont exprimé le désir que le Barreau du Québec emboîte le pas et réserve un siège sur son conseil d'administration à un avocat ayant 10 ans ou moins de pratique.

La proposition du député de Sainte-Rose constitue pour le JBM, le JBQ et l'AJBR une reconnaissance attendue de la part du gouvernement du Québec de la nécessité d'impliquer les jeunes au sein des sphères décisionnelles. Cette initiative s'ajoute à celle du Projet de loi 98, plus tôt cette année, visant la représentation des jeunes sur les conseils d'administration des ordres professionnels de la province.

*« Les jeunes avocats du Québec sont encouragés par cette initiative qui émane du plus jeune député de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous croyons fermement que les jeunes doivent avoir leur place dans toutes les sphères décisionnelles, qu'il s'agisse de sociétés d'État ou d'ordres professionnels. Nous continuerons certainement nos représentations en ce sens dans les années à venir auprès du Barreau. Le JBM, le JBQ et l'AJBR s'entendent qu'il serait souhaitable que des postes électifs d'administrateurs au Barreau du Québec soient réservés aux jeunes. Les conseils d'administration doivent refléter de façon plus proportionnelle les jeunes. »* affirme M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre, président du JBM.

Les avocats inscrits au Tableau depuis dix ans et moins constituent un peu plus du tiers des avocats au Québec. Le JBM considère que l'apport des jeunes avocats au sein des instances est essentiel à une meilleure représentativité au sein de son Ordre professionnel. Une fois de plus, le JBM tient également à saluer les initiatives prises par l'organisme *Force Jeunesse* dans les dernières années en vue d'accroître la représentation des jeunes dans les lieux décisionnels.

### ***Le Jeune Barreau de Montréal***

Fondé en 1898, le JBM représente l'ensemble des 4 900 avocats de dix ans et moins de pratique à Montréal. Ces jeunes avocats œuvrent dans tous les domaines du droit où ils font leur marque sur le plan professionnel. Ils sont la relève de la

profession à l'échelle nationale ou internationale. Ils forment un groupe influent, engagé dans la communauté, et sont appelés à devenir des chefs de file dans toutes les sphères de la société. En matière d'affaires publiques, le JBM a pour mandat de se positionner comme un intervenant clé et vulgarisateur de l'actualité législative.

### ***Le Jeune Barreau de Québec***

Le Jeune Barreau de Québec est une société à but non lucratif qui représente les intérêts de plus de 1 200 jeunes avocats de moins de dix ans de pratique des régions de Québec, Montmagny et la Beauce représentant ainsi une des plus grandes associations de jeunes professionnels au Québec. Pour en savoir plus, visitez le site : <http://www.jeunebarreaudequebec.ca/>.

### ***L'Association des Jeunes Barreaux de Région***

L'AJBR fut fondée en 1997. Elle représente les associations régionales de jeunes barreaux, ainsi que les 2 600 avocats de dix (10) ans et moins de pratique, issus de toutes les régions du Québec qui les composent, à l'exception de Montréal et Québec. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, tout en établissant des liens permanents entre les différentes sections. À ce titre, elle favorise la consultation et la concertation des associations régionales, tout en offrant à ces dernières son soutien et son apport sur divers projets mis en place à l'échelle provinciale. <http://www.ajbr.ca/>

-30-

### **Renseignements :**

Anne-Marie Lelièvre | Coordonnatrice aux communications, marketing et financement

[amlelievre@ajbm.qc.ca](mailto:amlelievre@ajbm.qc.ca) | 514.954.3400 #3636 | [www.ajbm.qc.ca](http://www.ajbm.qc.ca)

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Jeune Barreau de Montréal, joignez-vous à lui sur :

 [Facebook](#)  [Twitter](#)  [LinkedIn](#)